

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de la Corrèze

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de VARETZ

L'an deux mil vingt trois, le premier juin, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de VARETZ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Mme Béatrice LONDEIX, Maire.

Étaient présents : Mme Béatrice LONDEIX, M. Clément TALLERIE, Mme Marie-Christine COURSIERE, M. Frédéric BARBIER, Mme Mylène JAYLES, M. Anthony CARROLA, Mme Sabine TERNAT, M. François BERNIER, M. Christian ESCURE, Mme Cylvy NEPLE, M. Jean-Philippe TAURISSON, Mme Marie-Aimée DESAILLE, M. Dominique VENOT, Mme Patricia PATIENT, M. Joël AYMARD.

Étaient absents excusés : M. Laurent VIOZELANGE, Mme Aurélie VERLHAC, Mme Khadija CHIBOU, Mme Catherine GOULMY.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Laurent VIOZELANGE en faveur de M. Frédéric BARBIER, Mme Aurélie VERLHAC en faveur de Mme Patricia PATIENT, Mme Khadija CHIBOU en faveur de M. Dominique VENOT, Mme Catherine GOULMY en faveur de M. Jean-Philippe TAURISSON.

Secrétaire : TERNAT Sabine.

Ordre du jour :

- 01 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 02 - Adoption du procès-verbal du 06 avril 2023
- 03 - Relevé des décisions du Maire
- 04 - Décision modificative n° 1 : virement de crédits
- 05 - Décision modificative n° 2 : inscription de subventions
- 06 - Rénovation de l'éclairage des stades : maîtrise d'oeuvre
- 07 - Subvention communale à la FNACA : fixation du montant
- 08 - Orange : RODP 2023
- 09 - GRDF : redevance de fonctionnement "R1" pour 2023
- 10 - Instance gérontologique : cotisation 2023
- 11 - ALSH : projet de camps été 2023
- 12 - Création d'un poste d'attaché et d'un poste d'attaché principal
- 13 - Mise à jour du tableau des emplois
- 14 - DPU : vente consorts Vézine
- 15 - Jury d'assises 2023
- 16 - SIRTOM : convention de redevance spéciale incitative communale pour l'enlèvement des déchets non ménagers
- 17 - Affaire COURTIOUX : autorisation d'ester en justice
- 18 - Affaire BOUDET : autorisation d'ester en justice
- 19 - Union syndicale départementale CGT : situation de l'hôpital d'Ussel
- 20 - Patrimoine Templiers et Hospitaliers : convention de partenariat avec l'office de tourisme de Brive
- 21 - Questions diverses

INFORMATION : Désignation d'un secrétaire de séance

Madame TERNAT Sabine est désignée secrétaire de séance.

INFORMATION : Adoption du procès-verbal du 06 avril 2023

Le procès-verbal du 06 avril 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

INFORMATION : Relevé des décisions du Maire

Madame le Maire donne lecture des décisions du Maire prises depuis le 06 avril 2023 :

MA-DEC-2023-005 du 12 avril 2023 : programme de voirie 2023 : contrat de maîtrise d'oeuvre
 MA-DEC-2023-006 du 14 avril 2023 : maintenance des hottes restaurant scolaire et Espace Colette : reconduction
 MA-DEC-2023-007 du 25 avril 2023 : location de la machine à affranchir : modification du contrat
 MA-DEC-2023-008 du 26 avril 2023 : entretien du réseau d'éclairage public : contrat INEO

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-043 : Décision modificative n° 1 : virement de crédits

Monsieur BARBIER Frédéric, adjoint aux finances, propose à l'assemblée de procéder aux virements de crédits suivantes :

	Diminution crédits alloués		Augmentation crédits alloués	
	Compte	Montants	Compte	Montant
Art 6064 – Fournitures de bureau		122,00 €		
Art 65748 - Subventions aux associations			65748	122,00 €
Total		122,00 €		122,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 Résultat du vote : POUR : 19 CONTRE : / Abstentions : /**

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 ci-dessus.

19 VOTANTS
 19 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-044 : Décision modificative n° 2 : inscription de subventions

Monsieur BARBIER Frédéric, adjoint aux finances, informe l'assemblée que Monsieur le Préfet nous a notifié 3 arrêtés de subventions ; il propose de les porter au budget et de baisser l'emprunt prévu. D'autre part, l'opération « école numérique » n'ayant pas été prévue, il convient d'y remédier et de prévoir les crédits nécessaires au règlement du matériel informatique à acquérir (tableau VPI et PC portable).

Il est donc proposé au Conseil Municipal la décision modificative ci-dessous :

Intitulés des comptes	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation des crédits		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
DETR - Voirie 2022			13461	40 000,00 €
DETR - Eclairage des stades			13461	20 445,00 €
DETR - Ecoile numérique			13461	1 855,00 €
EMPRUNT			1641	-57 848,00 €
Ecole numérique	21831	4 452,00 €		
TOTAUX		4 452,00 €		4 452,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 Résultat du vote : POUR : 19 CONTRE : / Abstentions : /**

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 ci-dessus.

19 VOTANTS
 19 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION